



Dans ce numéro | UQAM: manifestation d'un problème profond | Les frais afférents: Une arnaque à dénoncer
| Institutions privées: Se donner les moyens de négocier | La négociation regroupée des chargées et chargés de cours:
Le dernier droit | **V^e congrès de l'Internationale de l'Éducation** | Collège de Valleyfield: **Une convention FNEEQ**
| Profession enseignante au collégial: **Un événement majeur dans le paysage** | **La réforme au secondaire et la question des bulletins chiffrés** | **Contre le harcèlement et la violence en milieu de travail**

Michelle Courchesne : une ministre en sursis ?

Depuis six mois environ, madame Michelle Courchesne impressionne. Plusieurs éditorialistes ou observateurs de l'éducation semblent l'apprécier. On retrouve aussi cette opinion dans le milieu syndical. Certains vont même jusqu'à prétendre qu'elle prend des décisions. On l'espère bien! Nous, nous croyons que cela reste à démontrer. Et le temps compte car le risque de n'être qu'une ministre en sursis est grand, gouvernement minoritaire oblige...



Photo : Michel Boiudic, SEUQAM

Le premier dossier auquel elle s'est attaquée est celui du bulletin chiffré. Peu de temps après sa nomination, elle l'a réhabilité, ce qui fut salué. Belle affaire! Une idée promue par l'ADQ durant les élections, on comprend mieux. Rappelons que des syndicats enseignants le demandaient sans renoncer à l'accompa-

gnement des jeunes dans leur cheminement, mais surtout comme fer de lance à la remise en question de la réforme au secondaire. Car le problème ne peut se résumer à la question du bulletin. C'est d'ailleurs sur une telle base que le correctif apporté au bulletin peut prendre un sens. Réhabiliter le bulletin chiffré ne peut remplacer la mise en place d'un processus de réflexion, du moins pour le premier cycle du secondaire qui est maintenant complété. Les enseignantes et les enseignants doivent être au cœur de cette démarche, et non être identifiés comme étant des obstacles, comme ce fut le cas.

Prenons aussi le cas du collégial. La ministre a écarté avec force une suggestion évoquée par le rapport Berger sur l'épreuve uniforme en français, dès que le traitement sensationnaliste s'en est emparé. Sur le plan de la correction de l'épreuve, ce rapport suggérait une approche plus globale, approche qui a cours ailleurs. Quant aux exigences de correction des fautes, il n'en niait pas l'importance, comme on a voulu le prétendre. Sans examen approfondi, madame Courchesne a fait un plaidoyer contre la proposition contenue dans le rapport Berger et contre l'abaissement du niveau d'enseignement.

Nous saluons cette détermination quant à la qualité. C'est pourtant ce problème qu'on retrouve avec la réforme au secondaire. N'est-il pas le temps de s'en préoccuper? Et que dire des modifications au RREC qui permettront aux élèves du secondaire d'accéder au collégial avec un cours de mathématiques

pourtant reconnu comme insuffisant par le Conseil supérieur de l'éducation? Elle s'en excuse dans les médias renvoyant la discussion aux décisions prises par Pierre Reid. Remarquable sens de la cohérence! Et lorsque le débat sur la langue d'enseignement des institutions collégiales publiques se pointe, comme ce fut le cas au cégep Édouard-Montpetit, elle refuse de porter ombrage à l'autonomie des collèges, prétendant que sa fonction ministérielle l'en empêche!

Et sur les universités? Sa détermination doit-elle être évaluée sur la décision de hausser les droits de scolarité? Elle ne cesse depuis de tenter de rattraper le coup auprès des étudiantes et des étudiants pour démontrer que le gouvernement n'est pas hostile à leurs conditions. Elle annonce des allègements sur le plan des prêts et bourses qui sont loin d'équivaloir aux sommes récupérées par l'État en droits de scolarité. Elle se lance dans une consultation sur les frais afférents avec l'intention de poser un geste. Ira-t-elle réduire le coût des études?

Un indicateur important de sa performance demeure son attitude dans le dossier de l'UQAM. Elle ne semble pas, selon la rectrice par intérim, madame Laberge, avoir agi comme un facteur de solution. Elle accentue la pression et impose des contraintes à une université au Québec qui a besoin de soutien.

Il reste encore quelques mois à madame Courchesne pour démontrer qu'elle n'est pas seulement une ministre du dégel en sursis. Elle vient finalement de rendre publiques les études engagées par son prédécesseur, Jean-Marc Fournier. Elle multiplie les consultations, tout comme son gouvernement. Pourtant, si on en croit les sondages, cela ne semble pas fonctionner. Bien que le gouvernement soit minoritaire, d'importantes décisions demeurent possibles : réforme au secondaire, financement de l'enseignement supérieur, profession enseignante. Des décisions qui doivent donner un réel message d'appui au personnel enseignant du Québec.

Ronald Cameron

SOMMAIRE

- 2 ÉDITO – Michelle Courchesne :
une ministre en sursis ?
- 3 UQAM : La crise est la manifestation
d'un problème profond
- 5 Les frais afférents : Une arnaque à dénoncer
- 6 Institutions privées : Se donner les moyens
de négocier
- 7 La négociation regroupée des chargées
et chargés de cours : Le dernier droit
- 8 9^e congrès de
l'Internationale de l'Éducation
- 11 Collège de Valleyfield : Le personnel
enseignant pourra profiter de l'essentiel
de la convention FNEEQ
- 12 Profession enseignante au collégial :
Un événement majeur dans le paysage
- 13 La réforme au secondaire et la question
des bulletins chiffrés : Dresser un réel bilan
pour changer de cap !
- 14 Renforcer l'expertise syndicale
pour contrer le harcèlement
et la violence en milieu de travail
- 15 FNEEQUERIES

CARNETS est la publication officielle de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN). La FNEEQ représente plus de 23 500 membres dans les cégeps, établissements privés et universités. Au Québec, elle est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur.

FNEEQ-CSN

1601, avenue De Lorimier,
Montréal (Québec) H2K 4M5
Tél. : 514 598-2241 – Téléc. : 514 598-2190
fneeq.reception@csn.qc.ca www.fneeq.qc.ca

Rédacteur en chef : Ronald Cameron
Coordination et rédaction : France Désaulniers
Révision : Nicole Laguë
Collaborations : Céline Lalande, Odette Lefrançois, Laval Rioux, Caroline Senneville, Claire Tremblay, Jean Trudelle

Photo de la couverture : Michel Giroux
Graphisme : Brunel Design
Impression : Les travailleuses et les travailleurs
syndiqués d'Impart Litho (division Trimocom)
Tirage : 4500 exemplaires

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada

Cette publication est imprimée sur du papier québécois fait de fibres recyclées 100% postconsommation provenant de la forêt urbaine, soit du recyclage en entreprise. Nous évitons ainsi la coupe de 6 arbres et 387 kg d'émissions de gaz à effet de serre. Notre forêt nous tient à cœur.

« La crise est la manifestation d'un problème profond ! »

Guy Dufresne, président du SCCUQ

La crise que traverse l'UQAM a fait les manchettes souvent ces derniers temps. Mais du côté syndical, une véritable chimie s'est créée entre les organisations du personnel de soutien (SEUQAM-SCFP), des employés-étudiants (SÉTUE-AFP), des professeurs (SPUQ-CSN), des chargés de cours (SCCUQ-CSN) et du personnel professionnel et cadre pour résister aux tentations de leur faire payer la crise. L'action en coalition a renforcé les liens, malgré les difficultés et malgré la négociation en cours au SPUQ et au SEUQAM. Deux manifestations ont eu lieu, l'une en juin et l'autre en septembre. Rappelons la participation, à cette dernière, de plus de 1500 personnes. Cette manifestation fut aussi l'occasion de lancer la campagne du port du carré bleu.

Au lendemain de ce succès et dans le contexte de l'annonce de la rectrice par intérim, madame Laberge, qu'elle ne poserait pas sa candidature au rectorat, critiquant au passage l'attitude de la ministre et celle du réseau UQ, une entente entre l'UQAM et le ministère fut annoncée le 27 septembre. Cette entente établit un processus basé sur les recommandations de deux firmes comptables. Pour Guy Dufresne, président du SCCUQ, syndicat affilié à la FNEEQ, cette approche est très inquiétante. Nous avons voulu en savoir plus.

France Désaulniers

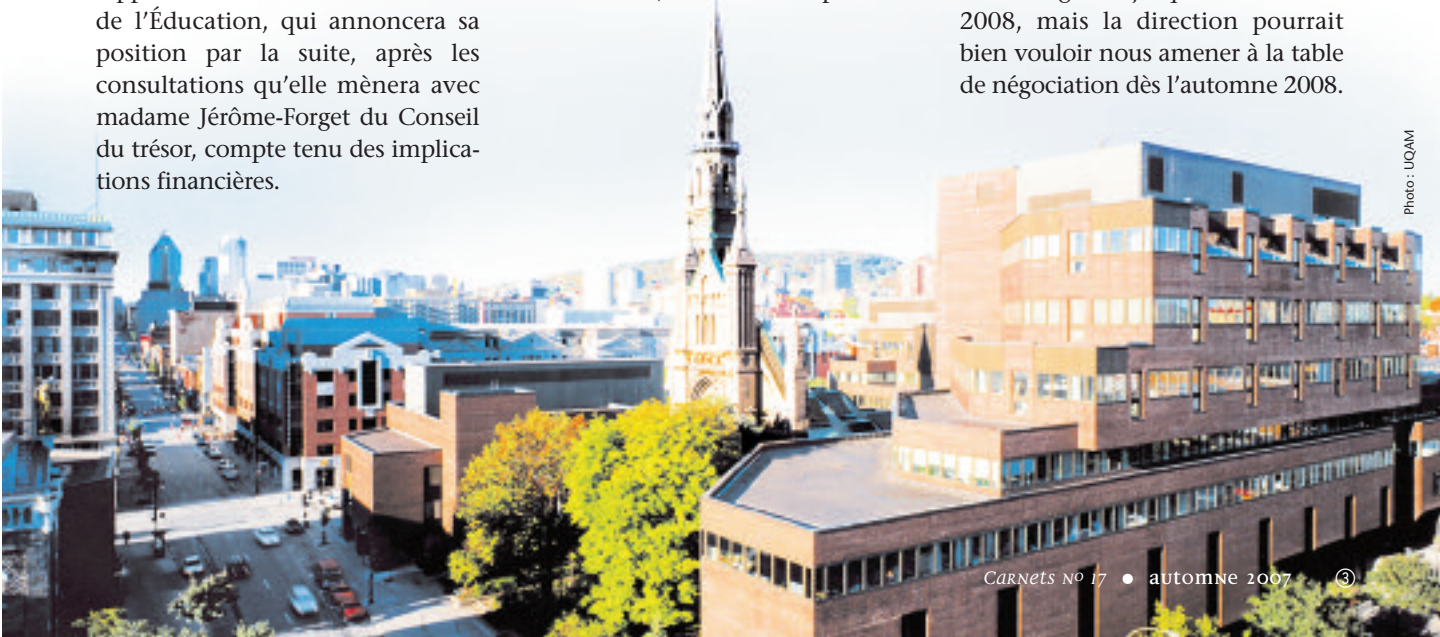
Conseillère aux communications de la FNEEQ

Avec cette entente, le jeu est en train de changer. On semble vouloir faire dépendre l'organisation du travail du rapport de deux firmes comptables, qui vont définir ce qu'est l'avenir de l'UQAM. D'abord, mentionnons que les rapports des deux firmes, Price-Waterhouse-Cooper et Ernst & Young, cette dernière travaillant pour le compte du ministère et du réseau UQ, sont prévus avant les fêtes. Par la suite, un comité de sages sera créé et présentera son rapport au plus tard en février 2008. Tous ces rapports seront remis à la ministre de l'Éducation, qui annoncera sa position par la suite, après les consultations qu'elle mènera avec madame Jérôme-Forget du Conseil du trésor, compte tenu des implications financières.

C'est une entente qui permet à l'UQAM de gagner du temps! Gagner du temps pour compléter le processus visant la désignation du prochain recteur, pour assurer la continuité de ce qui a fait et fait encore de l'UQAM une grande université en matière d'enseignement, de recherche-crédation et de services aux collectivités. Il s'agit tout à la fois de préserver et de développer ce que nous du SCCUQ, en collaboration avec les autres syndicats et groupes d'employés, avons appelé le patrimoine académique. Toutefois, la ministre décidera en grande partie de l'avenir de l'UQAM! À court terme, ce qui nous préoccupe, c'est que l'année en cours, 2007-2008, se traduise par des

contraintes en termes d'embauches, d'ouvertures de postes, de non remplacement, de réduction de services conventionnés, etc. Des rencontres sont prévues, pour les différents groupes et syndicats, avec la direction de l'UQAM dans les semaines qui viennent.

À plus long terme, il est aussi inquiétant de savoir que les positions de la direction s'inscriront dans les orientations ministérielles de février 2008. Tous les groupes de syndiqués et de non-syndiqués feront donc face aux contraintes ainsi définies. Les problèmes liés au sous-financement resteront entiers. La convention collective du SCCUQ est en vigueur jusqu'en décembre 2008, mais la direction pourrait bien vouloir nous amener à la table de négociation dès l'automne 2008.



Rôle du réseau UQ

Le président et l'assemblée des gouverneurs du réseau de l'UQ n'ont toujours rien fait de concret pour soutenir la principale constituante de ce réseau! C'est pour nous un irritant majeur. Il nous apparaît tout à fait légitime de nous demander à quoi ils servent! L'ordre du jour prévu de l'assemblée des gouverneurs du 28 septembre dernier en témoigne. L'UQAM disposait à ce moment d'un financement jusqu'au 30 septembre. La réunion avait comme objectif l'adoption d'une résolution qui n'aurait accordé à l'UQAM que des autorisations budgétaires mensuelles, ce qui équivaut à toutes fins utiles à une mise en tutelle! Ce qui nous fut épargné par l'entente intervenue avec le ministère le 27 septembre.

La crise de l'îlot Voyageur et le sous-financement

Avant la crise de l'îlot Voyageur, l'UQAM fonctionnait déjà à la limite de sa capacité budgétaire. Elle a toujours souffert davantage du sous-financement que les autres universités. Les coûts de fonctionnement sont les plus faibles parmi les grands centres universitaires au Québec. On pourrait dire qu'en ce qui concerne le budget de fonctionnement, nous sommes « performants »! Or, la situation de sous-financement a incité les universités à prendre des risques immobiliers, et l'UQAM, la plus fragile, a perdu à ce jeu. À la fin de l'été, le gouvernement annonçait qu'il récupérerait l'îlot Voyageur. Mais perdra-t-elle les dizaines de millions déjà engagés? L'UQAM demeure déficitaire présentement en espace académique.

La course au rectorat peut-elle changer les choses?

Deux conditions doivent être remplies pour qu'une candidature soit recevable: d'une part, sa parole doit être signifiante, à savoir qu'elle fasse sens dans l'espace public et,

d'autre part, sa prise de position en faveur de l'UQAM dans le contexte de la crise doit être claire. Rappelons que peu de gens se sont portés à la défense de l'UQAM. Dans ce contexte, la candidature de monsieur Claude Corbo apparaît répondre aux deux conditions posées. Toutefois, monsieur Corbo doit comprendre que sans la solidarité active au sein de la communauté rien ne saurait être possible et durable, RIEN.



Photo : France Désaulniers

Guy Dufresne, président du SCCUQ

Régler la question du sous-financement de l'enseignement supérieur

Résoudre la crise à l'UQAM exige le règlement du problème de sous-financement de l'enseignement supérieur, particulièrement pour les universités. Il faut tenir les promesses faites envers les universités depuis des décennies! On ne peut prétendre faire du Québec une société ouverte, instruite et qui questionne, si on ne se dote pas d'institutions universitaires dignes de ce nom. Une société qui ne soigne pas ses institutions d'enseignement supérieur, cégeps et universités, est une société qui est en train de compromettre son avenir.

Certes, il faut des balises dans la mesure où ce sont des fonds publics. Mais la mission des institutions doit être respectée. Il est vrai que toutes les universités font face au même problème, mais certaines,

dont l'UQAM, sont dans des situations de grande fragilité.

Il faut à la fois considérer les formations qui vont qualifier les individus dans leur rôle de citoyens, des formations pour comprendre et pour questionner la réalité qui les entoure, ainsi que les conditions réelles d'accès à ces formations.

Quand madame Courchesne dit qu'elle préservera l'UQAM et sa mission première, on doit se demander, sous quelle forme? Ne faire que du premier cycle? L'UQAM est devenue une grande université francophone parce qu'elle fait du premier, du deuxième et du troisième cycles. Parce qu'elle fait de l'enseignement, de la recherche-crédation et des services aux collectivités. La survie de ce patrimoine académique revient avant tout aux personnes qui, par leur travail au quotidien, font en sorte que se réalise la mission universitaire.

L'UQAM a joué et joue encore dans la société québécoise un rôle tout à fait singulier. Elle est présente dans des colloques ou congrès, du monde communautaire, du monde syndical, mentionnons récemment, le soutien au Forum social québécois. L'UQAM participe à la vie de la cité. Cela illustre sa dynamique, sa contribution particulière à la société québécoise et montréalaise.

Pour résoudre la crise à l'UQAM, il faut compter avec la mobilisation des salariés-es et des étudiantes et des étudiants, avec qui nous avons aussi collaboré depuis le début. La bataille pour la survie de l'UQAM est symptomatique de la nouvelle dynamique des luttes qui nous attendent. La prochaine, c'est peut-être celle de l'enseignement supérieur! Nous sommes déterminés au SCCUQ à nous mobiliser avec les autres syndicats et groupes d'employés pour contrer les fortes turbulences qui s'annoncent, tant pour les universités que pour les cégeps.

Merci Guy!

Une arnaque à dénoncer

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) procédait, en septembre dernier, à une large consultation publique sur les « frais institutionnels obligatoires dans les universités », dits frais afférents dans le langage étudiant. La FNEEQ et la CSN ont uni leurs efforts pour donner des avis complémentaires sur la question.



Photo : SCCUL

Laval Rioux

Comité école et société

Nous sommes pour la gratuité et l'accessibilité à l'université, contre le dégel des frais de scolarité et pour un financement adéquat de l'enseignement supérieur. L'imposition de frais afférents aux étudiantes et aux étudiants est en réalité une manière détournée d'obtenir des ressources compensatoires que le gel des droits pendant 13 années n'a pas permis aux administrations universitaires d'accumuler. Selon nous et aussi suivant l'analyse des principales organisations étudiantes, il s'agit de droits de scolarité déguisés et même d'une double facturation de coûts déjà prévus par la formule de subvention gouvernementale.

Le mémoire de la FNEEQ met l'accent sur le problème de fond aux yeux des étudiantes et des étu-

dants, celui de l'endettement et de l'insuffisance de l'aide aux études, pourquoi faut-il aujourd'hui s'endetter autant pour étudier? Peut-on pratiquer une plus juste équité entre les générations? Notre société ne doit pas abandonner une grande partie de sa jeunesse au drame de l'endettement qui grève des projets de vie et souvent détourne des études supérieures. Les enseignantes et les enseignants sont les témoins des infortunes et déboires des étudiantes et des étudiants face à l'endettement et nous appuyons leurs revendications pour une formation de qualité accessible, libre et gratuite. Nous l'avons répété maintes fois, l'éducation est un investissement collectif et une responsabilité sociale. C'est aussi avant tout un droit social de toutes les citoyennes et de tous les citoyens. La FNEEQ préconise l'ajustement de la fiscalité générale afin de la rendre plus progressive et ainsi récolter les ressources qui permettraient un meilleur financement de l'éducation.

Les frais afférents sont la manifestation d'un désordre de la gestion publique de l'éducation. Ces frais imposés existent dans tous les établissements universitaires, sans aucun contrôle ni transparence. Ils s'appliquent à une multiplicité d'objets et selon une large disparité. Un grand ménage s'impose et des normes sont requises, tel un plafond, une justification pour les réclamations et une entente avec les organisations étudiantes. Évidemment, à moyen terme, ces frais doivent disparaître tout comme les



Illustration Alain Reno

droits de scolarité. La ministre de l'Éducation doit mettre fin aux dérives actuelles et imposer des règles claires aux administrations universitaires dans la perspective d'un allègement progressif de la facture de formation.

De plus, la FNEEQ demande un débat large qui porterait sur l'ensemble de la condition financière étudiante. Toutes les citoyennes et tous les citoyens auront besoin de perfectionnement et de retourner aux études au cours de leur vie; on constate également l'allongement de la formation initiale nécessaire à l'intégration au marché du travail. Toutes ces nouvelles exigences font de l'éducation une priorité de développement pour la collectivité et l'émancipation des membres de notre société.

On trouvera sur le site de la FNEEQ le mémoire présenté ainsi que celui de la CSN. ▲

Se donner les moyens de négocier

L'année 2007-2008 s'annonce occupée pour les syndicats du regroupement privé. Sur les 30 syndicats affiliés à la FNEEQ, dix amorceront ou sont déjà en période de négociation. Mais même si chacune des conventions est unique, il n'en reste pas moins que l'enjeu de la reconnaissance syndicale est au cœur de la négociation, et ce, malgré les diversités géographiques ou institutionnelles.



Photo: France Désautiers

Odette Lefrançois

Coordonnatrice du regroupement privé

En effet, la reconnaissance syndicale devient rapidement un enjeu lorsqu'une négociation s'amorce. Car des directions ne reconnaissent toujours pas la représentativité du syndicat et vont même jusqu'à passer outre l'obligation de le considérer comme le « représentant exclusif et mandataire de toutes les personnes visées par l'accréditation ». Absence de consultation, oublis d'aviser le syndicat quand il est obligatoire de le faire, toute une série de tactiques afin de minimiser l'influence du syndicat en tant qu'interlocuteur, sinon de nier son existence. Cette reconnaissance est pourtant essentielle non pas parce qu'elle offre plus de moyens pour améliorer les conditions de travail, mais elle permet une plus grande équité quand elle ne met pas fin, dans bien des cas, au règne de l'arbitraire. Car, reconnaître le rôle du syndicat pour un employeur, c'est accepter de s'asseoir et de discuter avec tout le corps enseignant.

Dans ce contexte, la question des libérations syndicales est d'importance! Sans de telles libérations et sans aménagement d'horaires pour l'exécutif, il devient difficile de faire des rencontres et de régler des dossiers, en un mot, d'accomplir le mandat de représentation dans les meilleures conditions. Sans moyens pour préparer la négociation ou même pour négocier représente un surcroît de travail mais, surtout, envoie un message ambigu à l'ensemble du corps enseignant, comme quoi ce travail pour le bien du groupe doit se faire à leurs frais. Aucune libération pour participer à la vie syndicale à la FNEEQ fruste les responsables syndicaux d'occasions d'échanger avec d'autres syndicats et les privent de renseignements utiles sur des dossiers qui les concernent (autorisation d'enseigner, évaluation, réforme...). Il n'est pas sorcier de saisir les motifs qui poussent les directions à être avares de libérations syndicales :

épuiser l'équipe, l'isoler du milieu syndical, lui enlever son efficacité, décourager la relève. Ces conséquences visent à affaiblir le syndicat. Les demandes concernant la reconnaissance syndicale sont essentielles au bon fonctionnement du syndicat lui-même. Des solutions et des réponses existent aux refus répétés de l'employeur d'accorder peu ou prou de soutien aux négociations. La contribution financière du syndicat sur le plan des libérations à cette occasion ne doit intervenir qu'en dernier recours.

Bref, beaucoup de travail pour l'année en cours! Pour ces dix syndicats cependant, l'appui de la FNEEQ et des 20 autres syndicats du regroupement privé, les avis et le soutien de leurs conseillères et conseillers syndicaux leur permettront de négocier en sachant que peu importe la tâche et parfois les embûches, les membres des syndicats en négociation ne sont pas seuls.▲



Syndiqué depuis l'automne 2005, le personnel enseignant du Collège Villa Maria tente d'obtenir une première convention collective. En appui à la négociation qui a cours depuis 18 mois, une affiche *Faut que ça change!* témoigne de la situation au collège et des raisons qui les ont amenés à rejoindre la FNEEQ.

Le dernier droit

Dans un contexte de questionnement sur la gouvernance des universités et de luttes étudiantes pour freiner la hausse des droits de scolarité et des frais afférents, la négociation regroupée des chargées et chargés de cours amorce son dernier droit.



Photos: France Désautheux

Claire Tremblay

Coordonnatrice du regroupement université

Après des règlements à l'Université de Montréal et à l'Université Laval, l'hiver dernier, quatre syndicats de l'Université du Québec poursuivent les discussions pour le renouvellement de leur convention collective. Malgré des rythmes différents aux tables de négociation, les syndicats de chargés-es de cours de Chicoutimi, de l'Outaouais et de Rimouski ainsi que celui des tuteurs et des tutrices de la Télé-université (Téluq) partagent des objectifs fondamentaux.

La reconnaissance de leur contribution demeure au cœur des revendications syndicales. Cette reconnaissance prend plusieurs visages. Elle passe d'abord par une équité dans la rémunération, équité qui, pour les chargés-es de cours, se manifeste comparativement à la rémunération des professeurs

réguliers pour la tâche d'enseignement. Il est par ailleurs étonnant de constater que, selon les chiffres de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), les chargés-es de cours des universités au Québec se partagent en moyenne 8,7 % de la masse salariale de leur établissement, alors que les cadres obtiennent à peu près la même somme, soit 8,8 % de la masse salariale. Rappelons ici que les chargés-es de cours assument plus de 50 % de l'enseignement au premier cycle. Pour les tutrices et les tuteurs, une juste rémunération exige que la Téluq les considère comme des professionnels de l'enseignement et non comme des employés surnuméraires.

La reconnaissance doit également transparaître dans une répartition équitable du travail, dans la reconnaissance des compétences ainsi que dans les conditions d'exercice. À cet égard, les revendications liées à la taille des groupes et aux conditions matérielles sont toujours au menu.

Bref, la reconnaissance de leur contribution à l'atteinte des missions des universités et à la qualité de l'enseignement doit se manifester au-delà des célébrations pour souligner les 10, 20 ou 25 années de service à un établissement. Le double discours n'est pas de mise : les conditions de travail doivent refléter le concours de ces enseignantes et de ces enseignants, dont l'apport est

de plus en plus considéré comme indispensable, même par les administrations universitaires. Il faut rappeler que le nombre de diplômés du baccalauréat a augmenté de 27,3% depuis 2001, ce à quoi les chargées et les chargés de cours ont grandement contribué. Les universités ont maintenant le devoir de traduire leur discours en gestes concrets, démarche qui permettra d'assurer le maintien de la qualité de l'enseignement et la réussite des étudiantes et des étudiants. ▲



Graphisme: Rosaura Guzman, illustration: Réal Godbout

Source des statistiques :
CREPUQ, *Le système universitaire québécois, données et indicateurs, 2006*

De retour du V^e congrès de l'Internationale

Une importante délégation de la FNEEQ a assisté, en juillet dernier, au V^e congrès de l'Internationale de l'Éducation (IÉ), une organisation qui regroupe maintenant plus de 30 millions d'enseignantes et d'enseignants à travers le monde et à laquelle la FNEEQ est affiliée. L'IÉ est, en fait, une fédération internationale de syndicats de l'enseignement, qui œuvre à la promotion de l'éducation et à l'amélioration des conditions de travail de celles et ceux qui la font.

La délégation officielle de la FNEEQ était composée de trois membres du comité exécutif, soit Ronald Cameron, président, Marie Blais et Jean Trudelle, vice-présidents. Une bonne douzaine d'enseignantes et d'enseignants membres de syndicats affiliés de tous les regroupements s'étaient rendus à Berlin sur leur propre base, afin de participer, en tout ou en partie, à ce congrès coloré et dynamique qui a permis aux organisations membres de l'IÉ de faire le point sur les principaux enjeux qui confrontent l'éducation, à l'heure du tout au marché.

On retrouvera sur le site de la FNEEQ – <http://www.fneeq.qc.ca/fr/accueil/communiqués/CongresIE-2007/> – les témoignages de personnes participantes, membres de syndicats de la FNEEQ, dont celui de Francis Lagacé, président du SCCCUM, au sujet du caucus LGBT, celui d'Isabelle Reny et de Maxime Poulin, du cégep Beauce-Appalaches, sur l'ouverture au monde, celui de Nicole Blouin, vice-présidente du SCCCUL sur l'atelier *Le rôle des enseignants au 21^e siècle*, de Marie Blais, vice-présidente de la FNEEQ et de Laval Rioux du comité école et société concernant la réunion du caucus sur l'enseignement supérieur, de Lilia Selhi, du cégep du Vieux Montréal, sur l'AGCS. On pourra aussi prendre connaissance de l'intervention de Ronald Cameron, président de la FNEEQ, commentant le rapport du secrétaire général de l'IÉ.

Nous reproduisons ici des extraits de la chronique du mois de septembre du comité école et société qui présente un compte rendu des discussions délibérantes. La chronique intégrale se trouve sur le site de la fédération.

France Désaulniers

Conseillère aux communications de la FNEEQ

Mission accomplie !

(...) Les sujets de préoccupation ne manquent pas dans ce genre de congrès. Toutes les résolutions, sauf celles d'urgences, étaient reliées au thème retenu « S'unir pour une éducation de qualité et une justice sociale ». La délégation de la FNEEQ avait cependant choisi

de concentrer ses efforts sur le développement des positions de l'IÉ en matière de formation professionnelle et technique (FPT) ainsi que sur les conditions de travail des chargé-es de cours dans les universités. Dans les deux cas, nos objectifs ont été atteints et on peut dire « mission accomplie ! ».

Les amendements apportés par la FNEEQ aux recommandations sur la FPT soulignaient l'importance



d'assurer dans ce domaine une formation générale solide et celle de garantir, à l'image de ce que nous tenons à préserver dans les cégeps, le caractère générique de la formation spécifique. Ces amendements, préparés par le comité école et société, ont tous été adoptés par les délégué-es au congrès.

Par ailleurs, saisie d'une résolution en ce sens, l'IÉ a été sollicitée à se préoccuper de l'augmentation des contrats à durée déterminée dans l'enseignement supérieur. Un intense travail de lobbying, avant le congrès, a permis de s'assurer qu'en cette matière, les positions arrêtées par l'IÉ tiennent mieux compte de la réalité québécoise, où les luttes du regroupement université ont démontré l'importance d'améliorer les conditions de travail des chargé-es de cours, et de ne pas se contenter de dénoncer la précarité.

Mais s'il fallait retenir une seule préoccupation majeure ayant traversé tout le congrès, ce serait celle de la privatisation de l'éducation, qui inquiète les syndicats du Nord comme ceux du Sud de la planète.



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación

grès le de l'Éducation

Une commercialisation... pas toujours insidieuse

La situation de l'éducation, dans les 161 pays représentés au sein de l'IE, est forcément très différente d'un endroit à l'autre. Mais il n'est virtuellement aucune organisation syndicale, à travers le monde, qui n'ait pas à s'inquiéter de la présence croissante du secteur privé en éducation.

Dans certains pays, comme le Chili, des firmes privées se sont littéralement engouffrées dans ce secteur ouvert par le gouvernement sous les pressions de la Banque mondiale. Résultat : un système d'éducation hautement ségrégué, à plusieurs vitesses, et des hommes et femmes d'affaires qui sont littéralement devenus des millionnaires de l'éducation.

En Australie, de vastes réformes en formation professionnelle et technique ont conduit à une flambée des droits de scolarité dans ce secteur. On rapporte qu'il faut parfois déboursier jusqu'à sept ou huit mille dollars pour un cours de coiffure impossible à obtenir autrement ! En Argentine, c'est l'éducation supérieure qui a été la proie du secteur privé, et de nombreuses universités sont complètement privatisées. Ces universités ne se contentent pas d'offrir une éducation supérieure commercialisée : elles s'affichent aussi comme de fières relayeuses des valeurs et façons de faire des entreprises qui les exploitent !



Une partie de la délégation de la FNEEQ au congrès de l'IE en juillet 2007 à Berlin.

Dans l'ordre habituel, on retrouve, David Tacium, du cégep Édouard-Montpetit, Laval Rioux de l'Université Laval et membre du comité école et société, Wedad Antonius, du cégep Édouard-Montpetit, Claude Vaillancourt, du Collège André-Grasset et membre du comité école et société, Madeleine Ferland, du cégep Montmorency et membre du bureau fédéral, Ronald Cameron, président de la FNEEQ, Marie Blais, vice-présidente de la FNEEQ, France Désaulniers, conseillère à l'information à la FNEEQ, Nicole Blouin, de l'Université Laval et membre du comité femmes, ainsi que Jean Trudelle, vice-président de la FNEEQ.

On pourrait donner bien d'autres exemples. Malgré le blocage des négociations entourant la libéralisation du commerce des services (AGCS), plusieurs accords bilatéraux ont fait de l'éducation un bien marchand, quand elle ne subit pas à l'intérieur même du pays, des pressions en ce sens. Inquiète du recul que cela signifie pour le droit

à l'éducation, l'IE a notamment commandé une étude sur la privatisation en éducation, de telle sorte que le phénomène soit documenté et afin de se donner les moyens d'une meilleure résistance. Cette étude, qui sera disponible en version finale cet automne, a été réalisée par S. Ball et D. Youdell, de l'Université London, en Angleterre.



Photo : France Désaulniers

La « coca-colaisation » de l'éducation

Cette étude distingue deux sortes de privatisation. D'abord celle qui est « endogène », impliquant l'importation en éducation d'idées, de techniques et de pratiques issues du secteur privé ; ensuite la privatisation « exogène », qui ouvre quant à elle les services publics éducatifs à une participation directe du secteur privé. Dans ces deux cas, les auteurs insistent sur le manque de transparence de ces glissements vers le secteur privé, qui se font le plus souvent à l'insu des citoyens.

Les exemples abondent dans cette étude qui relève aussi des changements importants dans le vocabulaire même de l'éducation, alors que les étudiantes et les étudiants deviennent des clients, que la concurrence remplace la coopération et que le développement du capital humain devient un paradigme intégrateur. Les conséquences sur les conditions de travail des enseignantes et des enseignants sont directes : rémunération à la performance, évaluations externes systématiques, obligation de se conformer au modèle dominant.

La plupart du temps, les décisions gouvernementales permettant le recours au privé sont basées sur de prétendues mauvaises performances du système public d'éducation. Au Québec, nous connaissons bien ce refrain, dans la santé ; c'est aussi malheureusement ce qui guette le monde de l'éducation.

Impossible de ne pas penser, au Québec, aux nombreuses critiques adressées à l'école publique, insuffi-

fisamment financée par rapport à ses besoins modernes. On assiste ainsi à l'augmentation des demandes d'admission à l'école privée et à un foisonnement d'écoles publiques qui se dotent de projets particuliers, devenant ainsi dans les faits des écoles semi-privées, puisqu'elles sélectionnent et qu'elles exigent des frais compensatoires. Ceci montre amplement que le danger de la privatisation est aussi bel et bien présent au Québec. Aucun débat public, il va sans dire, n'est sérieusement mené sur cet enjeu pourtant crucial. L'enseignement supérieur subit lui aussi des menaces similaires le sous-financement des universités et des cégeps les obligeant à se jeter dans une concurrence malsaine pour des sources extérieures de revenus.

Les membres de la délégation de la FNEEQ au congrès de l'IE ont tous exprimé leur enthousiasme à la suite de cette expérience, qui a permis un partage unique avec des collègues de partout dans le monde, tant au niveau humain que sur celui des préoccupations et des analyses. Rendez-vous au VI^e congrès ... dans quatre ans! ▲

Outre la présence de la délégation de la FNEEQ, on pouvait noter la participation de délégations de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'universités (FQPPU), de la Fédération canadienne des enseignants (FCE) et de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'universités (ACPPU).

La FNEEQ est affiliée à l'IE depuis l'an 2000 et a participé aux divers congrès depuis. En outre, la fédération prend activement part à différents comités de travail de l'IE. Mentionnons, entre autres, l'organisation de la conférence internationale sur l'enseignement supérieur qui s'est tenue à Montréal en 2002, des conférences au sujet de l'Accord général sur le commerce des services, le groupe de travail sur la formation professionnelle et technique...

Pour en savoir plus sur le congrès
<http://www.ei-ie.org/congress5/fr/documents.php>



Collège de Valleyfield

Le personnel enseignant pourra profiter de l'essentiel de la convention FNEEQ

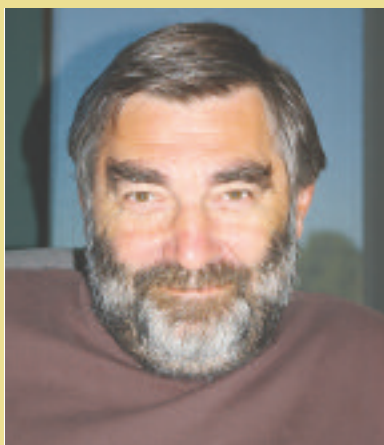


Photo : France Désaulniers

Jean Trudelle

Vice-président de la FNEEQ

C'est par une très large majorité que les syndicats du regroupement cégep ont entériné une entente de principe qui permettra aux membres du Syndicat des professeurs du Collège de Valleyfield de bénéficier

de la presque totalité de la convention collective FNEEQ (CSN).

Le syndicat de Valleyfield, qui a quitté les rangs de la FAC pour rejoindre la FNEEQ en 2006, était jusqu'à présent sous le coup du décret de 2005. Il n'avait pas accès, entre autres, aux ressources enseignantes supplémentaires de la convention, et les salaires de ses membres étaient toujours soumis à la récurrence, ce qui aurait eu comme effet de retarder de 6 mois l'application des augmentations de salaire en 2009.

À la suite d'une longue négociation, la coordination du regroupement a été à même de soumettre une entente de principe un peu particulière, l'intransigeance du ministère dans ce dossier a amené les 35 autres syndicats du regroupement cégep à trouver un terrain

d'échange, en vue d'une mise à niveau des conditions de travail de nos collègues de Valleyfield.

En bout de course, le regroupement a consenti à introduire dans la convention collective, pour l'enseignante ou l'enseignant qui l'accepte, le développement institutionnel comme activité. De plus, un allongement de la période permettant à un programme provisoire de devenir permanent a aussi été consenti, ce qui pourrait aider certains syndicats dans les cas où il est difficile d'accueillir une nouvelle cohorte d'étudiantes et d'étudiants pendant quatre années consécutives.

Cette entente de principe, qui en est une de solidarité, a été soumise aux assemblées générales qui ont exprimé leur appui non équivoque. ▲

Un événement majeur dans le paysage

Frustration, colère, amertume; la dernière négociation a été le carrefour de toutes les déceptions concernant la tâche enseignante au collégial. L'attitude de la partie patronale témoignait de l'incompréhension profonde du ministère de l'Éducation des problèmes vécus dans le réseau collégial. Toutes les demandes faites, pour pallier les problèmes mille fois expliqués, se sont heurtées à une fin de non-recevoir. Le Conseil du trésor, ajoutant l'insulte à l'injure, a consenti au seul ajout de ressources pour des tâches périphériques !

Jean Trudelle

Vice-président de la FNEEQ

L'opération de sensibilisation politique lancée par la FNEEQ-CSN, en réponse à l'inique loi 43, aura tout autant dérangé les éditorialistes de droite qu'elle a pu, sur le terrain, connaître un vif succès. De dictées en débats contradictoires, de travaux scolaires en lectures publiques, la brochure *Demain vous appartient: parlons politique!* a été utilisée avec succès et a pu rejoindre des dizaines de milliers de cégépiennes et de cégépiens.

Les neuf textes de la brochure, loin d'être présentés comme des prêts-à-penser, ont été écrits dans une perspective pédagogique, offrant sur des enjeux importants de la politique québécoise une vision différente, appelant à la discussion et à la réflexion.



Oui, pour reprendre l'expression d'un critique, notre jupon dépassait à gauche. Nous ne le cachions pas! Dans un environnement médiatique où on a souvent l'impression que le jupon balaie le plancher à droite, ce n'est pas de trop!

Les étudiantes et les étudiants ont, dans l'ensemble, fort bien reçu les textes et participé avec enthousiasme aux activités diverses qui le prenaient pour thème. Non, les

jeunes auxquels nous enseignons ne sont ni individualistes ni naïfs. Ils questionnent, ils réfléchissent, ils veulent savoir. Et pour beaucoup, ils sont prêts à s'engager.

L'opération de sensibilisation politique menée dans les cégeps n'est peut-être pas étrangère à l'attachement qu'ils ont démontré, récemment, envers la qualité des services publics, dans un récent sondage. Nos actions portent! ▲

Prenez des nouvelles de la CSN
chaque vendredi, sur notre site Web, au www.csn.qc.ca
ou en vous abonnant à la liste d'envoi postal au 514 598-2233

TOUT SUR LES POSITIONS DE LA CSN!
DES NOUVELLES DE LA CONFÉDÉRATION
... DE L'INFORMATION CITOYENNE!
FULL UTILE QUAND ON VENT SAVOIR D'OU VIENT LE VENT.

Dresser un réel bilan pour changer de cap!

À la suite de sa nomination, la nouvelle ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), madame Michelle Courchesne, a demandé de remettre en application le bulletin chiffré, comme correctif essentiel apporté à une réforme au secondaire qui n'en finit plus de générer des critiques. Elle expliquait récemment au journal *Le Devoir* être inquiète des résultats possibles de cette réforme sur le niveau scolaire atteint des jeunes québécois pour celles et ceux qui se rendront en 2010 au bout du processus d'implantation au secondaire. Nous sommes d'accord !

Elle est ministre depuis maintenant six mois. C'est peu, mais au bilan, elle a agi sur le seul bulletin chiffré sans poser les problèmes dans leur ensemble. Et que dire de la portée de sa décision alors qu'il est connu que plusieurs écoles et commissions scolaires ne l'appliqueront pas durant la présente session. Changer de méthode d'évaluation à la vitesse à laquelle les ministres de l'Éducation changent, ce n'est pas la façon de traiter une réforme dont les conséquences seront perceptibles pour nombre d'élèves, voire nombre de cohortes pendant des années.

Il faut comprendre que le bulletin était devenu un symbole récupéré, entre autres, par l'ADQ de Mario Dumont qui en a fait un cheval de bataille lors de la dernière campagne électorale. C'est probablement la raison principale de l'empressement de madame Courchesne. Nous avons le point avec les syndicats lors de la dernière réunion du conseil fédéral. Voici quelques éléments de réflexion.

Caroline Senneville

Secrétaire générale de la FNEEQ

Ronald Cameron

Président de la FNEEQ

Le renouveau pédagogique est en cours depuis bientôt sept ans. Il a déjà traversé les cycles du primaire et a fait son entrée aux deux premières années du secondaire. Il est devenu une affaire publique qui suscite la controverse, avec des partisans en faveur de sa poursuite et d'autres qui sont adversaires de son implantation. Il est aussi un objet d'observation chez les spécialistes en éducation, autant dans les universités que dans les organismes publics qui concourent à sa mise en oeuvre.

Les inquiétudes qui se sont manifestées à l'égard de la réforme nous

ont amenés à alerter les pouvoirs publics sur les conséquences que cette réforme pouvait occasionner. Mais le manque de détermination de la part du gouvernement pour tirer au clair les impacts, nous conduit aujourd'hui à prendre position de manière plus énergique sur l'état des choses.

Sur la base d'un document de réflexion qui, sans être exhaustif, tente de présenter à la fois le contexte et la portée de la réforme, la réunion du conseil fédéral a adopté une recommandation qui l'amène à dénoncer la réforme au primaire et au secondaire dont la poursuite de l'implantation dans les mêmes termes menace la réussite de nombreux élèves, particulièrement ceux qui éprouvent des difficultés.



Nous avons convenu de réclamer de toute urgence du gouvernement la mise en place immédiate des modalités nécessaires à une réflexion critique et complète sur la réforme. Cette analyse doit faire une place large, mais non exclusive, aux enseignantes et aux enseignants du primaire et du secondaire, des secteurs public et privé. Elle ne peut se limiter à la stricte question du bulletin chiffré qui n'est qu'un aspect apparent, voire déformé, du débat sur le bilan à faire de la réforme. On doit revoir autant les fondements que les modalités d'application, y compris sur le plan de l'évaluation des connaissances.

Un tel bilan ne pourra non plus se réaliser sans une étude serrée des résultats obtenus jusqu'ici. En ce sens, la diversification des parcours dès la troisième secondaire doit être remise en question. De plus, la mise en route d'un tel bilan doit témoigner d'une volonté politique d'apporter ensuite les correctifs qui s'imposent, notamment en garantissant aux enseignantes et aux enseignants toute leur autonomie professionnelle. ▲

On trouvera le document *Réforme au secondaire : l'urgence d'un bilan d'étape* ainsi que la recommandation adoptée sur le site de la FNEEQ. (<http://www.fneeq.qc.ca/fr/fneeq/instances/conseil.html>)

Renforcer l'expertise syndicale pour contrer le harcèlement et la violence en milieu de travail

Le comité de santé-sécurité-environnement de la FNEEQ a récemment organisé une session de formation sur le rôle des responsables syndicaux confrontés à des situations impliquant des enseignantes et des enseignants victimes de harcèlement psychologique. Nombre de questions ont été soulevées et les syndicats de la FNEEQ ont développé une pratique syndicale sur ce plan marquée par l'adoption de politique dans les établissements. La session avait pour but de mieux outiller les responsables syndicaux.



Illustration : UCT Espagne



Photo : France Désalutiers

Céline Lalande

Conseillère syndicale et coordonnatrice de l'équipe FNEEQ

Depuis 2004, la Loi sur les normes du travail (LNT) prévoit que les salarié-es ont droit à un environnement de travail exempt de harcèlement psychologique et impose aux employeurs l'obligation de prendre les moyens nécessaires pour prévenir et faire cesser le harcèlement lorsqu'il en a connaissance. À ce moment, les syndicats avaient été invités à établir, de manière paritaire avec l'employeur, une politique

pour contrer le harcèlement psychologique dans les établissements d'enseignement afin d'éviter la judiciarisation des problématiques de harcèlement. Cependant, depuis la mise en œuvre de ces politiques, les équipes syndicales ont rencontré plusieurs difficultés. C'est pour cette raison que les responsables syndicaux locaux ont été invités à participer à une session de formation afin de perfectionner leurs connaissances et d'être en mesure de mieux conseiller les enseignantes et les enseignants qui vivent des problèmes de harcèlement psychologique au travail.

Nous avons abordé de nombreux aspects. D'abord, un examen de la définition du harcèlement psychologique, avec l'éclairage qu'en donne la jurisprudence a été fait, ensuite, les exigences du travail syndical qui doit non seulement accompagner toutes les personnes impliquées, qu'elles soient plaignantes, mises en cause ou témoins lors d'une enquête mais aussi du rôle

des responsables syndicaux pour faire respecter l'équité quant aux procédures ont été examinées et finalement, nous nous sommes penchés sur le devoir de représentation des syndicats lors de griefs de harcèlement.

Par ailleurs, depuis l'application des nouvelles dispositions de la loi et l'implantation de politiques pour contrer le harcèlement, nous avons amorcé une lecture critique de ces politiques qui peut nous permettre d'éclairer les enseignantes et les enseignants devant les choix qu'ils doivent faire concernant le processus de plainte prévu aux politiques ou le recours par voie de grief.

Et finalement, nous avons exploré des pistes de solutions concernant la confidentialité nécessaire pour protéger la réputation des personnes impliquées dans le processus de plainte, ainsi que les différentes avenues de règlement des conflits, telles la médiation et la conciliation. ▲

Les FNEEQERIES

Le site web de La FNEEQ change visitez-le, pour voir !

Plusieurs d'entre vous l'ont certainement remarqué, le site Web de la FNEEQ a connu plusieurs modifications majeures. En effet, depuis la rentrée, vous avez accès non seulement à un site sur un logiciel libre et à une navigation plus rapide, mais aussi à une nouvelle organisation et à un nombre important d'ajouts.



Toujours centré sur l'objectif d'informer, le site vise à soutenir la vie syndicale dans les différents regroupements sectoriels et transmettre les diverses préoccupations sociales et internationales de la fédération. Il offre un ensemble d'informations et d'outils qui témoignent de l'étendue de nos activités. D'autres améliorations sont en construction. Visitez-le, pour voir le changement !

CARNET COLLÉGIAL SPÉCIAL POUR Les 40 ans Des cégeps

Parallèlement à la publication du présent Carnets de la FNEEQ, une édition spéciale de la publication sectorielle pour les cégeps, Carnet collégial, est aussi sortie des presses. Il s'agit d'un numéro qui souligne les 40 ans des cégeps et qui est destiné aux étudiantes et aux étudiants des collèges. Non pas un numéro souvenir, mais une publication qui présente la raison d'être des cégeps et l'intérêt qu'il représente toujours aujourd'hui. Un numéro spécial pour celles et ceux qui souhaitent comprendre ce pourquoi il faut les défendre !

implication enseignante à La CSN

La dernière année a été fructueuse sur le plan de l'implication d'enseignantes et d'enseignants dans des fonctions au sein de la CSN. Nous voulons souligner l'élection de Dominique Daigneault, du cégep du Vieux Montréal, à la 2^e vice-présidence du Conseil central du Montréal Métropolitain, celle d'Engelbert Cottenoir Jr., chargé de cours à l'Université du Québec à Chicoutimi, à la présidence du Conseil central du Saguenay-Lac Saint-Jean et celle de Karine L'Écuyer, du collège Montmorency, au comité jeunes de la CSN.

Les nôtres: ROGER DESGROSEILLIERS 1949-2007



Photo : SCCCUL

Roger Desgroseilliers, chargé de cours à l'Université Laval est décédé le mercredi 24 octobre à l'âge de 57 ans. Roger avait été élu une semaine auparavant comme vice-président au Syndicat des chargées-és de cours de l'Université Laval (SCCCUL). Jeune retraité de la CSN, Roger fut surtout conseiller à la mobilisation au Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches. C'est ainsi qu'il a soutenu le SCCCUL pendant près de 20 ans. Il souhaitait y poursuivre son implication militante. Nous perdons non seulement un nouveau membre d'un exécutif de syndicat affilié, mais aussi un partisan indéfectible du SCCUL, de la FNEEQ et du mouvement CSN.

Ronald Cameron, président de la FNEEQ



**Le
public,**

**c'est
la santé
pour tout
le monde !**

POUR EN SAVOIR PLUS SUR CETTE
CAMPAGNE, CONSULTEZ LE SITE :
www.csn.qc.ca



CSN